

CHAPITRE VII

STATISTIQUE

Bureau impérial de statistique. — Statistique commerciale. — Recensement quinquennal.

Il existe à Berlin, à l'office de l'intérieur, un bureau ou office de statistique (*Statistisches Amt*) pour tout l'Empire. Il a pour mission, en exécution des ordonnances du Bundesrath ou du chancelier, de rassembler, d'examiner, et de coordonner, au point de vue technique et scientifique, la statistique de l'Empire, à laquelle il donne une forme tangible et dont il publie les résultats. En outre, sur l'invitation du chancelier, il émet des avis sur la rédaction des instructions et le tracé des états qui doivent servir à recueillir les éléments de la statistique.

Cette administration centrale se compose d'un directeur, de quatre membres du bureau, d'un chef de bureau, de cinq secrétaires. Elle figure au budget de l'Empire pour les sommes de 376 fr. en recettes et 261,105 fr. en dépenses.

Un annuaire, publié sous le titre de *Statistisches Jahrbuch des deutschen Reichs*, résume les principales données de la statistique de l'Empire.

Chacun des États particuliers a son office de statistique, à côté des bureaux attachés pour ce service à chaque branche spéciale d'administration. L'organisation militaire puise dans cette institution une véritable force, attendu que les dossiers, tenus soigneusement dans chaque circonscription administrative, indiquent les résultats du recensement du bétail et l'évaluation des récoltes, et permettent de mesurer à cha-

que instant les ressources de la contrée pour un corps d'armée en mouvement.

Une loi d'Empire du 20 juillet 1879, après traités conclus avec les États limitrophes, a ordonné l'établissement d'une statistique des marchandises échangées avec les pays étrangers. Les marchandises qui traversent la frontière pour être exportées ou importées, ou pour transiter, doivent être déclarées en nature et en quantité, avec indication des pays d'origine et de destination, aux bureaux chargés du service de la statistique commerciale. Dans les localités où il n'y a pas de bureau spécial, le service est assuré par l'administration des douanes. Pour les marchandises soumises à la déclaration écrite, il est établi au profit de l'Empire un droit de statistique. L'acquiescement de ce droit s'effectue par l'apposition de timbres spéciaux sur les déclarations mêmes. L'administration des douanes est chargée de veiller à l'exécution de la loi sur la statistique commerciale et de constater les contraventions. Il est interdit aux administrations de chemins de fer de recevoir ou transporter aucune marchandise pour laquelle il n'a pas été fait de déclaration.

Il est procédé tous les cinq ans, au milieu et à la fin de chaque période de 10 ans, à un recensement général de la population de l'Empire, réglé sur le nombre d'individus présents dans chaque localité le 1^{er} décembre de l'année où a lieu le recensement, et effectué au moyen de cartes remplies par les citoyens et recueillies par l'autorité. En outre une loi d'Empire, du 13 février 1882, impose aux gouvernements particuliers l'obligation de procéder à un dénombrement des professions, au moyen de formulaires délivrés gratuitement, et rend passible d'une amende maximum de 37 fr. 50 c. toute personne qui refuse de répondre aux questions qui lui sont posées par les recenseurs ou qui sciemment répond inexactement. La dépense de cette grande opération, à la charge de l'Empire, a été évaluée à 1,440,625 fr.

Des décisions du Bundesrath ordonnent des recensements ou des enquêtes : telles sont l'enquête du 4 juin 1882 concernant les métiers, la décision du 28 mai 1883 relative aux classements des exploitations agricoles par catégories de contenance. Les résultats de

ces opérations sont centralisés et publiés par le bureau de statistique impérial.

On peut citer comme travaux : la statistique médicale établie par le bureau impérial d'hygiène publique, la statistique des chemins de fer allemands dressée par l'office impérial des chemins de fer, la statistique des animaux de ferme relevée par les soins du service vétérinaire des épizooties.

CHAPITRE VIII

POPULATION

Recensement de 1880. — Races. — Densité. — Accroissement.

L'accroissement considérable de la population de l'Empire uni à la force de son gouvernement et à l'ordre établi dans ses institutions, a assuré la prépondérance politique de l'Allemagne en Europe. Jamais le peuple allemand n'a été aussi riche qu'aujourd'hui, avec sa rapide augmentation numérique, avec la fécondité de ses familles. Les pays les plus peuplés sont les seuls dont les habitants ne meurent pas de faim périodiquement. La Saxe n'est-elle pas une des contrées les plus riches de l'Allemagne, avec ses 198 habitants par kilomètre carré, et peut-on la comparer à la Prusse orientale, avec ses 52 habitants pour la même superficie.

Au recensement de décembre 1880, la population de l'Empire atteignait le total de 45,234,061 habitants, parmi lesquels les Allemands figuraient pour 41,512,000, les Polonais pour 286,000, les Français pour 300,000, les Danois pour 150,000, les Lettons pour 150,000, les Wendes pour 137,000, les Tchèques pour 54,000 individus. On comptait 14,867,463 catholiques romains, soit 36.2 p. 100; 512,158 israélites, soit 1.25 p. 100. Sur 1,000 habitants, la population rurale pouvait être évaluée à 586 habitants et la population urbaine à 414 âmes.

En 1882, le classement de la population par profession pouvait se faire de la façon suivante : la production primitive ou primordiale (*Urproduction*), à savoir, l'exploitation agricole ou forestière, l'élevage

des bestiaux et la pêche, faisait vivre, en y comprenant les femmes et les enfants, 19,225,455 individus; l'industrie, en y comprenant les mines, faisait vivre 16,058,080 individus; le commerce et les transports, en y comprenant les hôteliers, faisait vivre 4,531,080 individus; l'armée comprenait 451,825 hommes, et avec les femmes et les enfants 542,282 individus; le nombre des fonctionnaires de l'Empire, des États, des provinces, des communes, des Églises et celui des personnes adonnées aux professions libérales s'élevaient à 597,322 personnes, et avec les femmes et les enfants à 1,680,700 âmes; les personnes sans profession étaient au nombre de 1,022,223 et avec les membres des familles au nombre de 1,908,309 individus; les étudiants, apprentis, etc., se comptaient par 337,000; les professions non classées comprenaient 938,234 personnes, et les domestiques étaient au nombre de 1,324,924 individus.

Annuellement sur 1,000 habitants on compte en moyenne 8 mariages, 41 naissances, soit une naissance sur 25 habitants contre une sur 37 pour la France, enfin 30 décès.

La densité de la population s'élève pour l'Empire à 84 habitants par kilomètre carré contre 71 en France.

D'après les derniers recensements, pendant la période quinquennale de 1875 à 1880, la population de l'Empire a augmenté de 2,506,689 habitants, et celle de la France de 389,693 dans l'intervalle de cinq années, de 1876 à 1881. Six fois plus considérable en Allemagne qu'en France, l'accroissement annuel de la population atteint 1.14 p. 100 chez les Allemands contre une proportion de 0.29 seulement chez les Français. Encore la part de l'émigration n'entre-t-elle pas en compte dans ce calcul, sans quoi l'accroissement naturel de la population en Allemagne s'élèverait davantage et équivaldrait au doublement du nombre actuel des habitants de l'Empire dans l'espace de 60 années. Ainsi une année dans l'autre la population de l'Empire allemand augmente de plus d'un demi-million d'habitants.

En cherchant à établir une relation entre l'accroissement de la population et le chiffre de l'émigration, on en arrive à conclure que l'émigration absorbe environ un quart de l'excédent des naissances.

Tableau faisant ressortir l'étendue de l'Empire et des États particuliers, leur population, sa densité et son augmentation annuelle.

ÉTATS PARTICULIERS.	SURFACE en kilomètres carrés.	PRÉSENCES au 1 ^{er} décembre 1880.	HABITANTS par kilomètre carré.	AUGMENTATION annuelle pour 100.
Royaume de Prusse	348,258	27,279,111	78.3	1.16
— de Bavière	75,863	5,284,778	69.7	1.10
— de Saxe	14,993	2,972,805	198.3	1.54
— de Wurtemberg	19,504	1,971,118	101.1	0.93
Grand-duché de Bade	15,081	1,570,254	104.1	0.82
— de Hesse	7,680	936,340	121.9	1.15
— d'Oldenbourg	6,420	337,478	52.6	1.10
— de Mecklembourg-Schwérin	13,304	577,055	43.4	0.82
— — Strélitz	2,930	100,269	34.2	0.94
— de Saxe-Weimar	3,593	309,577	86.2	1.08
Duché de Brunswick	3,690	349,367	94.7	1.29
— de Saxe-Meiningen	2,468	207,075	83.9	1.25
— d'Altenbourg	1,324	155,036	117.1	1.22
— de Cobourg-Gotha	1,968	194,716	98.9	1.27
— d'Anhalt	2,347	232,592	99.1	1.73
Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt	940	80,296	85.4	0.92
— — Sondershausen	862	71,107	82.5	1.05
— de Waldeck	1,121	56,522	50.4	0.64
— de Reuss, branche aînée	316	50,782	160.5	1.53
— — branche cadette	826	101,330	122.7	1.85
— de Schaumbourg-Lippe	340	35,374	104.1	1.31
— de Lippe-Detmold	1,222	120,246	98.4	1.34
Ville libre de Brême	256	156,723	613.3	1.91
— de Hambourg	410	453,869	107.5	3.10
— de Lubeck	298	63,571	213.5	2.21
Pays d'Alsace-Lorraine	14,508	1,566,570	103.0	0.45
Empire allemand	540,522	45,234,061	83.7	0.84